



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 013

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 17 janvier, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de janvier.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Michaël NICOD

Présents : 17 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL

Absents : 1 Christine TREDANT

Procurations : 1 Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n° 2023 – 013 :

Objet : approbation du règlement du lotissement « les horlogers »

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les 5 parcelles du futur lotissement les horlogers et détaille les dispositions prévues en matière de réseaux, assainissement puis électrique, l'écoulement des eaux pluviales, l'implantation prévu pour les candélabres ainsi que la voirie large de 6 mètres à double sens et un espace prévu en bout de rue pour le retournement des véhicules.

Il s'attarde sur les dispositions prévues pour le ramassage des ordures ménagères avec un espace réservé à l'entrée du lotissement où les poubelles devront être amenées les jours de collecte.

En outre, un espace sur la voie publique est réservé à l'entrée du lotissement pour 4 places de stationnement.

Enfin, Monsieur le Maire présente le projet de règlement du lotissement, basé sur le Plan Local d'Urbanisme, auquel s'ajoutent quelques restrictions propres aux lotissements. Les dispositions de ce règlement sont passées en revue par l'Assemblée afin de les arbitrer.

Puis, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de valider le règlement du lotissement « les horlogers » ci-annexé après avoir délibéré et statué sur les différents points le constituant.

Suffrages exprimés : 18

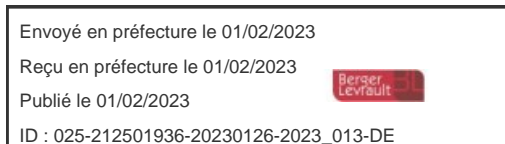
Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :



Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Le secrétaire de séance,
Michaël NICOD :